

Val de Gâtine : état des lieux avant les élections

Sur invitation du maire Jean-François Ferron, Jean-Pierre Rimbeau, président de la Communauté de communes Val de Gâtine (CCVG) a fait un point d'étape au 31 décembre, devant le conseil municipal de Champdeniers réuni le 12 décembre.

« La sollicitation est légitime et j'apprécie l'invitation », a déclaré le président

« Au moment de la fusion, malgré les apparences, le constat montrait une différence de fonctionnement de ces trois communautés de communes Val d'Egray, Pays Sud Gâtine et Gâtine Autize, celles-ci n'ayant la même vision de l'intercommunalité avec des différences très marquées : fiscalité disparate, état financier inégal, gestion du personnel divergente, etc. Les autres domaines pointés sont : l'école (compétence CCPSG), la problématique de la voirie (fiscalité additionnelle), l'économie (compétence du dernier petit commerce). »

Il poursuit : « À partir de la fusion, les élus de la CCVG se sont affairés à régler les problèmes, à savoir l'har-

monisation des statuts, le lissage de la fiscalité sur 3 ans, l'harmonisation des tarifs, l'harmonisation des compétences (par exemple abandon par la CCGA d'actions annexes : prêt de véhicules, location de tivolis, etc.), les chemins de petite randonnée, l'harmonisation des statuts des agents (Rifseep), unification de l'approche de la voirie. »

Avancement de dossiers

Les élus se sont également penchés sur l'avancement de certains dossiers : relance du multi-accueil avec la construction d'un bâtiment innovant en face du pôle sportif, rénovation du camping du plan d'eau Cherveux - Saint-Christophe-sur-Roc, rénovation de la piscine de Coulonges-sur-l'Autize, construction de la Maison des solidarités à Coulonges-sur-l'Autize, construction de la caserne des pompiers à Fenioux, l'achat d'une maison à Saint-Pardoux en vue de l'agrandissement de l'espace enfance L'Ombrelle, effort sur la voirie (investissement de 1300 000 €).

En termes d'urbanisme : mise en

place d'un service commun ADS pour l'instruction des demandes d'autorisation des sols, modification des PLU, élaboration du PLUi opposable en septembre 2020, dossier Gemapi, révision de l'attribution du fonds de compensation.

« Aujourd'hui, le travail des élus a permis d'obtenir un fonctionnement uniforme des trois communautés de communes avec une nouvelle communauté homogène ; une démarche réalisée sans tension », apprécie Jean-François Ferron.

Et Jean-Pierre Rimbeau de conclure : « On peut dire que les fondamentaux sont en place pour 2020. Reste à régler le problème des ordures ménagères. Dans le cadre de la compétence « tourisme », à noter la mise en place de la taxe de séjour destinée à financer des actions de promotion du tourisme. »

À souligner également le recrutement par la CCVG d'une secrétaire de direction chargée du développement économique afin de dynamiser l'économie du territoire, en favorisant la vente de terrains à prix raisonnables.